

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

## CHRONIQUE MENSUELLE

**Les habitations accouplées. — Un bon exemple à suivre. — Encore la locomotive système Heilmann. — Un beau joujou mécanique. — L'électricité allumeur gazier. — L'embrassement général des consommateurs et des actionnaires.**

Un procédé très recommandable de construction et qui est couramment employé, pour l'édification des villas aux environs de Paris, de même qu'il l'est en Angleterre dans la banlieue des grandes villes, est celui qui consiste à grouper plusieurs maisons sous le même toit, tout en leur conservant une indépendance aussi complète que les occupants peuvent le désirer.

On conçoit quels avantages peut procurer une pareille disposition, tant au point de vue des commodités de l'habitation qu'à ceux de la structure de l'édifice et de l'économie de la construction.

Deux autres solutions en effet pourraient être choisies qui sont beaucoup moins satisfaisantes à tous égards : ou construire isolément chaque petite habitation, ou encore élever une grande maison divisée par étages, comme dans les villes.

Cette dernière combinaison est celle que l'on trouve dans ces grands phalanstères aux environs des grandes cités, où le même jardin sert de promenade commune à tous les locataires. Les uns, les plus privilégiés encore, habitent le rez-de-chaussée et ont souvent à se plaindre de l'humidité ; les autres sont empilés dans les étages superposés et subissent tous les inconvénients inhérents à cette situation.

A la campagne, rien n'est comparable à la maison séparée des autres habitations, où l'on est bien chez soi, à l'abri de tout voisinage incommode et désagréable.

Mais quand il s'agit de toutes petites constructions de quatre à cinq pièces, comme il convient au commun des mortels que d'heureuses spéculations n'ont pas mis sur le pied d'acheter des châteaux historiques, il devient bien difficile à l'architecte de produire une habitation commode et d'un aspect extérieur satisfaisant.

En réunissant au contraire ces maisons par groupe de deux, trois ou quatre, on arrive à construire un édifice assez important, qui par les saillies des bâtiments et les profils accidentés des combles peut conduire aux effets les plus heureux.

Dans une pareille construction, les diverses habitations sont complètement isolées l'une de l'autre par les murs de refend qui montent jusque sous les toitures communes à l'ensemble des immeubles. De là aussi une grande économie dans la structure des combles, car les murs séparatifs qui se croisent sur les axes de la construction, de même que les murs de refend, servent les uns de crête pour les faitages, les autres de fermes ou de supports pour les pannes de la toiture.

C'est donc la conclusion la plus profitable à tous les points de vue ; chaque famille dispose d'une maison entière, des dépendances et du jardin attenant ; le tout pour son usage exclusif et sans communication directe avec les immeubles mitoyens.

Voilà, certes, l'idéal de la petite maison de campagne : le rez-de-chaussée pour la cuisine, la salle à manger, le salon et même un cabinet de travail ; le premier et quelquefois un second étage pour chambres, cabinets, garde-robe et galetas.

Les architectes parisiens excellent dans l'exécution de ces villas, qu'ils savent rendre très attrayantes par l'emploi judicieux des

matériaux : meulières, briques, maçonneries à mosaïque, carreaux émaillés, et par la diversité des silhouettes des toitures : pignons mansarde, et bow-windows.

C'est un exemple à suivre pour les constructions à édifier dans les nouveaux quartiers de Monplaisir et de Montchat qui pourraient bientôt doubler leur population, si les citadins, avides d'air et de lumière, pouvaient y trouver tous les avantages que présentent de semblables installations.

Il nous faut encore revenir sur le cas de la locomotive électrique, système Heilmann. Nous pensions que cet engin hétéroclite, dont on n'entendait plus parler depuis quelque temps, avait disparu à jamais du monde de la locomotion.

Mais malgré son poids monstrueux, le voilà revenu encore un temps sur l'eau ; il n'est en effet question que de nouveaux essais qui auraient donné les résultats les plus merveilleux, et tous les journaux techniques du boulevard s'en vont proclamant que c'est vraiment là la locomotive de l'avenir.

Eh bien, non, mille fois non ! Nous avons eu l'occasion de décrire et d'apprécier longuement cette mirifique invention, et nous n'avons pas manqué de rendre hommage, comme il convient, au génie mécanique de l'inventeur. Le mécanisme du moteur à vapeur est merveilleusement combiné, c'est convenu ; tous les détails de construction sont étudiés avec le plus grand soin et exécutés de main de maître, d'accord ; le moteur est parfaitement équilibré, c'est vrai ; tous inconvénients de lacets et de tangage fatiguant les rails sont supprimés, c'est possible ; le rendement du moteur est excellent, et le rendement final des plus satisfaisants, peut-être bien ; mais tout cela n'empêche pas que cette machine constitue une hérésie technique au premier chef, et que, si par hasard elle peut être qualifiée de locomotive du présent, elle sera bientôt celle du passé et ne sera jamais celle de l'avenir.

Non, tous les journaux les plus scientifiques, le *L'igaro* en tête, le soutiendraient-ils, on ne nous fera jamais accepter que la solution de la traction électrique des chemins de fer consiste à transporter sur les rails l'usine génératrice, composée de la chaudière, avec sa provision d'eau et de charbon, d'un moteur à vapeur et d'une dynamo productrice de courant, alors ! que tout ce matériel pourrait être déposé à terre, dans une usine fixe.

Et ce que nous n'admettrons jamais surtout, c'est que ce courant électrique, dont la propriété typique est de pouvoir transporter des milliers de chevaux par seconde à 300.000 kilomètres de distance, vous l'utilisiez, ô ironie amère, à alimenter un moteur placé sous le châssis qui supporte votre usine ambulante.

Et puis, que nous parlez-vous de moteur à vapeur perfectionné, est-ce qu'on n'emploie pas aujourd'hui des moteurs Compound à deux cylindres, qui permettent de réaliser des détenteurs très favorables à l'utilisation de la vapeur ? Que nous parlez-vous de 100 kilomètres de vitesse, quand les locomotives ordinaires des express réalisent journellement des vitesses commerciales de 90 kilomètres et des vitesses maxima, en marche, de 120 à 130 kilomètres.

A quoi bon alors tout cet attirail ; cet excédent de poids inutile de la génératrice et du moteur électrique ; ces transformations successives de l'énergie mécanique du moteur à vapeur en électricité qui est transformée de nouveau en énergie mécanique, par le moteur électrique.

Vous perdez sur l'excédent de poids, vous perdez sur les transformations répétées de l'énergie, et vous espérez un rendement supérieur; vous avez une foi robuste.

Non, la locomotive de l'avenir ne sera pas cela. Elle sera infiniment plus simple; elle passera comme l'éclair sur les rails, débarrassée de la chaudière, de l'eau, du combustible, des cylindres à vapeur et de la dynamo génératrice. Elle ne portera que son moteur électrique, qui recevra le courant par les rails ou tous autres conducteurs d'électricité où viendront aboutir les câbles des usines génératrices fixes.

Votre locomotive est un beau joujou mécanique, sans doute, mais c'est une véritable antinomie électrique et nous n'y croyons pas.

.\*

Parmi les divers éléments des frais d'exploitation qui incombent aux Compagnies d'éclairage par le gaz, une des charges les plus notables est celle relative à l'allumage et à l'extinction des becs de l'éclairage public. Cette sujétion oblige, en effet, ces Compagnies à avoir constamment à leur disposition un personnel d'allumeurs relativement considérable.

Il ne faut pas d'ailleurs songer à restreindre le nombre de ces agents, car l'économie ainsi réalisée sur le personnel serait compensée par la perte de gaz résultant de l'éclairage prématuré qui devrait être fait, afin de terminer l'allumage, dans tous les cas, à l'heure réglementaire.

Il serait donc très avantageux et très désirable pour les malheureux actionnaires des Sociétés gazières de trouver un moyen de supprimer l'allumage et l'extinction à la main et de remplacer cette opération par un procédé automatique.

Le procédé paraît être trouvé aujourd'hui, et vous imaginez tout de suite qu'il s'agit d'un système électrique.

L'invention est due à M. Egraz, directeur de l'usine à gaz d'Aix-les Bains, avec la collaboration de M. le Dr Guyenot et de M. Château, ingénieur électricien.

Il s'agit d'allumer ou d'éteindre simultanément, à distance, tous les becs d'un secteur déterminé.

Dans ce but, ces becs sont reliés par un fil conducteur à une source d'électricité, dont le courant devra actionner le distributeur automatique qui doit ouvrir ou fermer l'arrivée du gaz.

A cet effet, le robinet est supprimé et remplacé par un obturateur qui n'est autre qu'une soupape sphérique, constituée par une bille d'acier reposant sur son siège, de manière à former un joint d'une étanchéité parfaite.

Cette bille peut être soulevée par une pièce d'acier qui, étant soumise à l'action d'une bobine, est aimantée lorsque le courant traverse cette dernière.

C'est ainsi, en effet, que l'on construit les électro-aimants, en plaçant dans une spirale de fils électrisés un barreau de fer doux; mais, dans ce cas, l'aimantation disparaît avec le courant, tandis que la lame d'acier de l'appareil qui nous occupe conserve une aimantation permanente, même après la suppression du courant.

En même temps que l'électricité traverse les bobines des obturateurs et donne accès au gaz dans les becs, elle passe dans un fil disposé près de l'orifice du brûleur, et ce fil, devenant incandescent, enflamme le gaz à la sortie.

Pour éteindre, il suffit d'annuler l'aimantation de la pièce d'acier, et la soupape retombe sur son siège. A cet effet, on lance dans la bobine excitatrice des courants progressivement décroissants et dirigés alternativement dans un sens et dans l'autre, au moyen d'un commutateur rotatif que l'on fait tourner à la main, entre les deux extrémités de la ligne.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette ingénieuse invention qui ne manquera pas d'être mise en pratique à Lyon.

Si, avec cela, quelque inventeur trouve le moyen de baisser le

prix de vente du gaz, sans faire diminuer les recettes des Compagnies, tout le monde sera content, actionnaires et consommateurs, et tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes du gaz et de l'électricité.

DARYMON.

## LES CONSTRUCTIONS EN CIMENT ARMÉ

Nous avons pu assister mardi dernier à des essais très intéressants, effectués par le service du Génie militaire, sur la résistance de planchers en ciment armé, construits par MM. Genairon et Goyon.

Toutefois l'intérêt ne résidait pas tant dans les épreuves, qui ont d'ailleurs donné d'excellents résultats, que dans l'application spéciale que ces habiles constructeurs ont faite de leurs procédés, pour résoudre le problème posé par l'administration militaire.

Il s'agissait, dans l'espèce, de construire un plancher où les poutres maitresses seraient seules en saillie, afin d'obtenir des plafonds à grandes surfaces planes, débarrassées des poutrelles multiples qui constituent autant de réceptacles à poussière et à toiles d'araignée.

C'est d'ailleurs le problème qui se présentera pour les hôpitaux où toutes les surfaces doivent être faciles à nettoyer et à entretenir dans un constant état de propreté.

Pour obtenir ce résultat, MM. Genairon et Goyon ont supprimé les solives, et leur plancher se compose simplement de poutres maitresses apparentes, de 8<sup>m</sup>40 de portée, espacées de 2<sup>m</sup>90 d'axe en axe, et supportant toute l'étendue du plancher sans supports intermédiaires.

En réalité, suivant le principe des planchers en ciment armé, ce sont les ailes supérieures des poutres qui couvrent tout l'espace vide, et qui prennent ici une envergure exceptionnelle de 1<sup>m</sup>45 de chaque côté de la pièce.

Ces poutres, malgré leur grande portée, ont une hauteur en saillie relativement faible de 0<sup>m</sup>36 seulement. Le plancher, soumis à la charge d'épreuve de 300 kilos par mètre carré, s'est très bien comporté et la flèche des poutres n'a pas dépassé 1<sup>m</sup>2, et, après déchargement, le relèvement a été complet.

Voilà encore une heureuse application des constructions en ciment armé, qui fait honneur à MM. Genairon et Goyon, bien connus d'ailleurs, pour les nombreux et importants travaux de même nature qu'ils ont déjà exécutés dans la région.

## TRAMWAY DU BOULEVARD DE LA CROIX-ROUSSE

### A PERRACHE

On sait que huit concurrents se sont présentés pour obtenir ladite concession; tous les demandeurs présentent des garanties sérieuses et, à ce sujet, on ne peut avoir que l'embarras du choix.

D'ailleurs, l'Administration, en présence de ces nombreux projets, avait demandé à leurs auteurs d'indiquer leurs conditions sur les points suivants :

- a) Système de traction mécanique;
- b) Participation à la dépense pour l'expropriation de la maison, rue Centrale, 22;
- c) Quotité de la redevance par voiture et par mètre de voie, etc.

Les réponses, sauf sur le système de traction, ne présentant pas de différences très notables, l'Administration est aussi embarrassée qu'avant; aussi, avant de se prononcer, elle se propose de consulter le Conseil municipal sur les points suivants :

1° Quel est le système de traction à préférer, électrique ou autre? Si la traction électrique est admise, emploiera-t-on le fil aérien, et sur quelle partie du parcours?

2° Obligation de rembourser à la Ville le coût de la maison de la rue Centrale, 22;

3° Quotité de la redevance; sous quelle forme cette quotité devra être perçue;

4° Indication des ressources pécuniaires dont dispose le demandeur, et des frais de premier établissement;

5° Engagement, pour les constructeurs, d'employer des machines et du matériel français;

6° Dans le cas où une rue nouvelle serait percée depuis Bellecour par la place des Célestins, obligation pour les concessionnaires de passer par cette nouvelle rue.

Nous remarquons avec étonnement que ce questionnaire laisse absolument en dehors les intérêts du public, intérêts qu'il faut d'abord satisfaire, puisque l'installation du nouveau tramway n'a pas pour but principal d'alimenter les caisses de la Ville, mais surtout d'être utile à la population lyonnaise.

L'Administration, on le voit, ne s'est pas préoccupée du prix des transports, ni de l'organisation du service comme fréquence et comme rapidité, ni du bien-être des voyageurs en ce qui concerne le matériel, ni des améliorations notables, eu égard aux exploitations actuelles, qu'un demandeur en concession pourrait peut-être donner à l'exclusion de tout autre concurrent.

Ces questions devaient pourtant être posées en première ligne, et nous insistons pour qu'elles soient prises en très sérieuse considération pour déterminer le choix du concessionnaire.

Ajoutons, également, qu'il est de toute justice, à équivalence de propositions de la part de tout ou partie des concurrents, de donner la préférence au plus ancien demandeur, celui qui a eu l'idée première, qui a fait les premières études, et qui, en somme, a montré la voie à ses rivaux.

On nous permettra de ne pas approuver entièrement la deuxième condition passée par la Municipalité: obligation de rembourser à la Ville le coût de la maison de la rue Centrale, 22.

Sans nier que cette maison devra forcément disparaître pour l'établissement du tramway projeté, nous ferons remarquer que cette obligation crée un précédent fâcheux, et qu'elle doit être, d'ailleurs, contraire à l'esprit de la loi sur les concessions de tramways.

Il serait curieux de voir, en effet, dans l'avenir, une ville quelconque réclamer telle ou telle chose moyennant sa rétrocession d'une ligne de tramway.

Il n'y a pas de raison, par exemple, pour que notre bonne ville de Lyon ne profite pas de l'installation du futur second réseau pour réclamer la construction d'un nouveau lycée au concessionnaire de Brindas, le pont de la Faculté au demandeur d'une ligne sur la Mouche, sous prétexte qu'il faut un nouveau pont pour faire passer la voie, un groupe scolaire à Gorge de-Loup au rétrocessionnaire de la Demi-Lune, etc., etc.

Il est vrai que ce serait une manière commode d'exécuter les grands travaux lyonnais depuis si longtemps promis, mais ce n'est pas sérieux.

La Ville n'a qu'à juger si une ligne proposée répond à un besoin réel, si les demandeurs sont solvables et présentent bien toutes les garanties désirables, si les conditions de l'exploitation ne nuisent en rien aux autres services, si les intérêts du public sont bien sauvegardés, et si la nouvelle ligne a réellement des chances de réussite sans crainte d'une déconfiture financière.

Quand ces conditions sont réunies, elle n'a qu'à faire son choix parmi les concurrents sans se préoccuper outre mesure des questions plus secondaires.

A titre de document, indiquons les noms des huit demandeurs concurrents:

M. DAY, entrepreneur à Lyon;

MM. PIOTET et SEUX, industriels à Lyon;

La Société générale d'éclairage et de force motrice (POPP et CONTI), à Paris;

M. FAYE, à Lyon;

La Compagnie nouvelle d'électricité, à Paris;

MM. HENRI SATRE et fils aîné, constructeurs à Lyon;

M. HUGUES EYMARD, à Lyon;

M. LORDEREAU, ingénieur à Lyon.

SINÉD.

### M. PIERRE DEVAUX

Dans la liste des palmés académiques publiée à l'*Officiel* du 18 janvier, que nous donnons plus loin, figure M. Pierre Devaux, à qui cette distinction a été remise, le 9 août 1896, lors de l'inauguration du monument Poulet, à Villefranche.

Le jeune sculpteur lyonnais est loin d'être un inconnu pour les lecteurs de la *Construction lyonnaise* qui a déjà reproduit de lui la *Soie* et, l'an dernier, le *Rhône et la Saône*, deux cariatides qui ont figuré au Salon de 1894 et ornent la façade d'un des immeubles de la rue Président-Carnot.

Elève des Ecoles des Beaux-Arts de Lyon et de Paris, où il eut pour maîtres, MM. Danguin, Fabisch, Dufraine et Thomas, M. Devaux, né à Tassin en 1865, remportait le prix de Paris en 1888, avec son *Sophocle*, inspiré de l'antique.

Depuis cette époque, il a exposé à Paris et à Lyon.

La liste de ses œuvres est déjà longue: *L'Amour captif* (Salon de Lyon, 1887, troisième médaille); *un futur Savant* (Salon de Lyon); *le Pêcheur de Langoustes* (Ecole des Beaux-Arts); *les Orphelins* (Salon de Paris, 1890, mention honorable), exécutés pendant ses trois années de séjour à Paris. La mairie du II<sup>e</sup> arrondissement de Lyon possède de lui *Michel Ferrache* (buste en marbre) que la Ville lui avait commandé à son retour.

La belle allégorie en bronze *la Soie* qui, après avoir été exposée au Salon de Lyon, figurait avec honneur dans le salon rouge de l'Exposition de 1894, va être bientôt placée dans la salle des commissions du Conseil général; quelque flatteur que soit cet emplacement, il nous eût semblé préférable de la mettre en un lieu où elle pût être mieux à la portée du public. Il avait exposé au Salon de 1895 une fort gracieuse figure, *Fleur de sommeil*, dont nous avons parlé en son temps.

Sa collaboration aux œuvres architecturales est non moins féconde: le monument *Thiers*, place Raspail (architecte, M. Coquet); le *retable de la Trinité*, à l'église Saint-Nizier (architecte, M. Benoit); les bustes de M. de Chavigny, pour le monument de Moulins (architecte, M. Despierre); de M. Bonnat, maire d'Aix-les-Bains (architecte, M. Lathoud); de l'avocat Grand, bienfaiteur des hospices de Chambéry (architecte, M. Lathoud); de M. F... de Villebois (architecte, M. Perrin); le monument Poulet, à Villefranche, etc.

M. Devaux avait pris part au concours du monument Soulayr, où sa maquette, très remarquée, et qui lui valut du reste le deuxième rang, s'est vu préférer celle de M. Suchetet.

Aux récompenses dont nous venons de parler, il convient d'ajouter celles antérieurement obtenues: Ecole des Beaux-Arts, 17 médailles; grand prix de la Chambre de commerce de Lyon; Salons de 1888, médaille de 3<sup>e</sup> classe; de 1889, de 2<sup>e</sup> classe; de 1890, hors concours, en même temps qu'il obtenait une récompense au Salon de Paris la même année; membre du jury à l'Exposition de Lyon en 1894; membre du jury au Salon de 1896.

Voilà certes une jeunesse bien remplie et nombre d'anciens



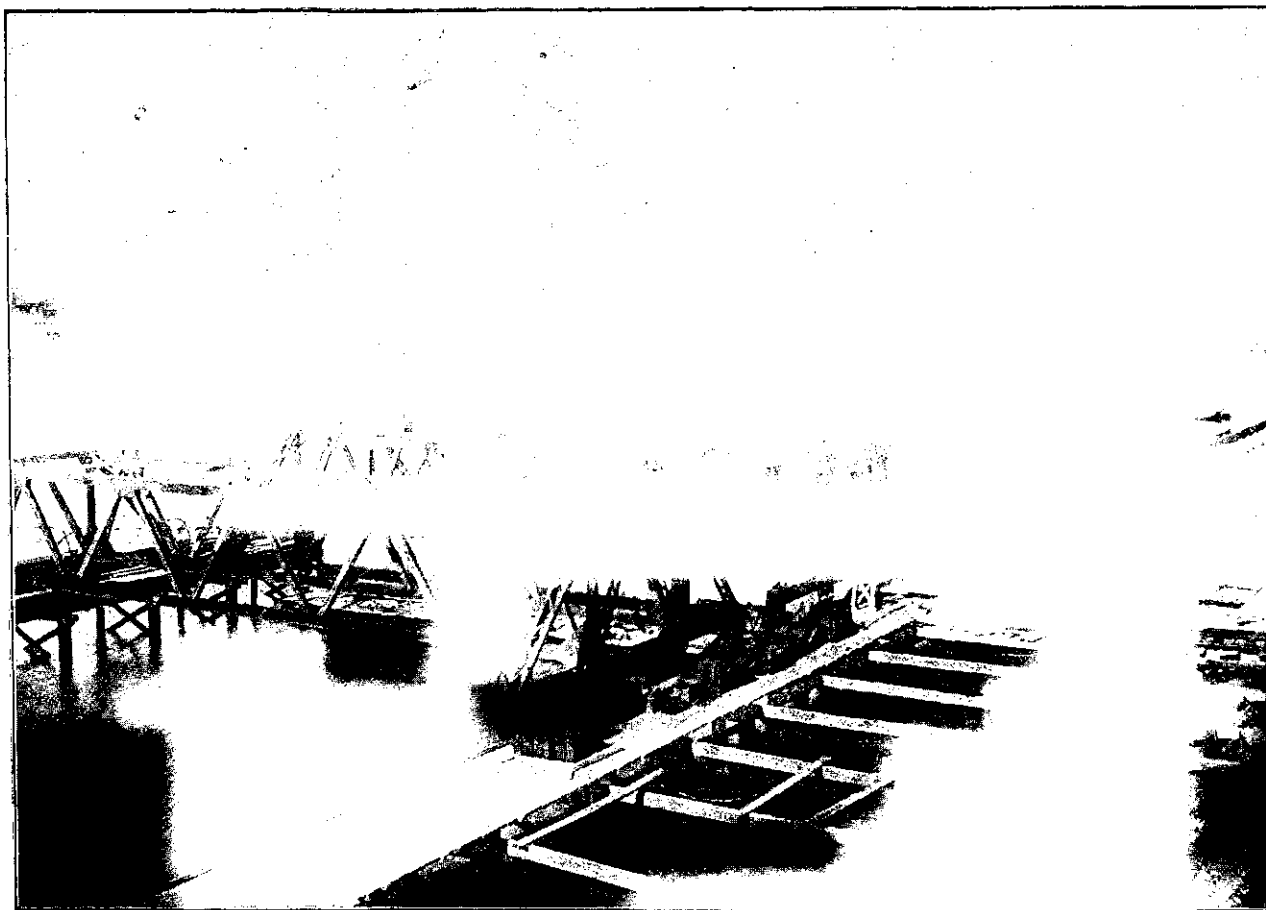
## DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Parmi les nominations d'*officiers de l'Instruction publique*, parues à l'*Officiel* du 18 janvier dernier, nous relevons celles de :

MM. Beynet, sous-ingénieur au service de la construction des chemins de fer à Lyon; Bonnier, préfet du Gard; Bourges, professeur à l'École des Beaux-Arts à Avignon; Dufraine, professeur de sculpture à l'École des Beaux-Arts à Lyon; Fourcy, préfet de la Haute-Saône; Goulley, préfet du Doubs; Gourdon, professeur de chimie à l'École la Martinière à Lyon; Lardin de Musset, préfet de la Drôme.

Sont nommés *officiers d'Académie* :

MM. Alabrebis, secrétaire de sous-préfecture à Chalon-sur-Saône; Ballet-Gallifet, adjoint au maire de Lyon; Brunard, entrepreneur de serrurerie à Lyon; Champavert, sous-préfet à Saint-Marcelin (Isère); Chanellière, architecte à Roanne; Charréron, agent voyer en chef, à Apt (Vaucluse); Dabin, directeur de l'École des Arts industriels, à Saint-Etienne; Dadin, chef de cabinet du préfet de la Drôme; Decléris, imprimeur à Lyon; Degan, architecte à Bagnols-sur-Cèze (Gard); Devaux, sculpteur à Lyon; Gillet, géomètre-expert à Dijon; Gros, professeur d'anatomie à l'École des Beaux-Arts de Lyon; Lève, vice-président du Conseil de préfecture de la Haute-Loire, au Puy; Marraud, secrétaire général de la préfecture de la Loire; Nivois, ingénieur voyer de la ville de Vesoul; Stackelleroth, secrétaire général, mairie de Vienne (Isère).



CANAL DE JONAGE. — Fig. 14. Crues roulantes supportant les caissons employés aux fondations de l'usine-barrage de Cusset.

## REVUE DES JOURNAUX D'ARCHITECTURE &amp; D'INDUSTRIE

## MASTIC POUR BOUCHER LES FENTES DE LA MAÇONNERIE

Les architectes et les entrepreneurs enregistreront avec utilité la formule donnée par l'*American Wood Worker* pour la préparation d'un mastic ou ciment susceptible d'être employé avec avantage pour remplir les fentes qui se produisent fréquemment dans les murs en moellons ou en briques.

On prend des résidus de peinture ou, d'une manière générale, tout résidu contenant de l'huile et des matières minérales.

On ajoute à cette masse assez d'huile pour lui faire prendre la consistance d'une crème, en ayant au besoin recours à la chaleur.

Cela fait, on remue jusqu'à ce que la masse soit bien homogène, on ajoute encore de l'huile et on tamise. On ajoute alors de la craie, de manière à obtenir un mastic analogue au mastic de vitrier, mais moins consistante. On termine enfin par l'addition d'un peu de ciment de Portland.

## CONCOURS

## PONT-A-MOUSSON

CAISSE D'ÉPARGNE (RÉSULTATS)

- 1° M. Toussaint Emile, de Nancy, les honoraires de la construction.
- 2° M. Collay, de Pont à-Mousson, prime de 400 francs.
- 3° M. Lanternier, de Nancy, prime de 300 francs.
- 4° M. Humbert, de Nancy, prime de 200 francs.

## AVIS

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement sont à souche et valables signées par M. l'Administrateur délégué. Tous nos recouvrements du dehors se font par l'intermédiaire de la poste.

● L'abonnement continué sauf avis contraire. ●

L'acceptation des numéros après l'échéance de l'abonnement en entraîne de plein droit le renouvellement et en rend le montant exigible.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, imprimerie A. REY, 4, rue Gentil, à Lyon.

## NÉCROLOGIE

## ÉTIENNE JOURNOUD

A l'heure même où paraissait notre dernier numéro, nous apprenions avec le plus vif regret la mort de M. Etienne-Louis Journoud, président d'honneur de la Société académique d'architecture, président d'honneur de l'Association provinciale des architectes français, architecte honoraire des diocèses de Belley et de Viviers. Il est peu de nos lecteurs qui n'aient approché M. Journoud, dans la longue et honorable carrière qu'il a parcourue, comme architecte, comme expert et comme président de notre Société académique d'architecture. Ce n'est donc que justice de donner ici, en même temps qu'un portrait fidèle, quelques notes destinées à rendre un public hommage à sa mémoire et à faire connaître à ceux qui entrent dans la carrière quelles furent les grandes qualités de cœur, la puissance de travail, la haute conception de son rôle, grâce auxquelles M. Journoud avait conquis une place prépondérante et qui avaient fait de lui une personnalité justement estimée dans le monde des architectes en France.

Une preuve touchante en était donnée à ses funérailles où s'étaient rendus des points les plus éloignés les membres du bureau de l'Association provinciale des architectes français :

M. Paugoy, de Marseille, président ; M. Blondel, de Versailles, vice-président ; M. Pelletier, de Lons-le-Saunier, trésorier ; M. Moreau, de la Société des architectes de l'Yonne ; M. Lathoud, de la Société des architectes du Dauphiné et de la Savoie, tous les architectes de Lyon, bon nombre de ceux de la région, et la plupart des membres des diverses corporations du bâtiment. De nombreuses couronnes avaient été envoyées, par la Société académique d'architecture de Lyon, par l'Association provinciale des architectes français, par la Société des architectes de la Seine-Inférieure, par celle des Bouches-du-Rhône, par celle du Dauphiné et de la Savoie, etc.

Dans les deux discours suivants prononcés sur sa tombe par les présidents actifs des Sociétés qui avaient tenu à lui témoigner leur vénération par l'honorariat, se trouvent résumés les mérites qui lui donnaient tant de titres à l'estime et à l'attachement de ses confrères. Nous devons à sa mémoire de les reproduire en entier :

## DISCOURS DE M. HIRSCH

*Président de la Société académique d'architecture de Lyon.*

Messieurs,

Un nouveau deuil vient de frapper la Société académique d'architecture de Lyon :

Après Casimir Echernier, Clair Tisseur, Gaspard André, et maintenant Etienne Journoud, disparus en si peu de temps ! Il semble vraiment que la mort, dans sa marche séculaire à travers le monde, ait voulu faire un choix et s'appesantir sur les meilleurs et les plus méritants. Journoud était de ceux-là, par son caractère, son intelligence et son talent.

Si l'on peut dire de notre éminent collègue qu'il a été le fils de ses œuvres, il est non moins juste de reconnaître qu'il en a été le père, quand on se souvient avec quelle sollicitude vraiment paternelle il s'attachait aux productions inspirées par son goût exquis et ses connaissances techniques, quels soins il apportait dans l'étude de ses compositions, s'appliquant sans relâche à faire, en quelque sorte, l'éducation de son crayon.

En effet, une des qualités dominantes de ce caractère d'élite résidait dans l'extrême conscience qu'on retrouve dans toutes ses œuvres et dans tous ses actes, lesquels portent la marque d'une fermeté de conviction, d'une probité et d'un courage qui n'ont cessé d'être pour lui une règle de conduite, que Journoud a suivie depuis le début jusqu'à la fin de sa carrière, et dont il ne s'est jamais départi, même au cours de sa longue maladie à laquelle il a succombé si douloureusement pour nous.

Lyonnais d'origine, il possédait ce fonds d'honnêteté native, cet esprit d'ordre et cet amour du travail qui distinguent nos concitoyens ; aussi, quoique parti d'une position des plus modestes, a-t-il gravi successivement, mais sûrement, jusqu'à l'échelon le plus élevé, toujours entouré de

l'estime, de la considération et de la sympathie de tous ceux qui l'ont connu.

En attendant qu'une biographie destinée à nos archives retrace en détail la vie et les travaux de notre regretté collègue, je tiens à rappeler que Journoud est né en 1828 ; qu'il s'est fait remarquer parmi les bons élèves de l'École la Martinière d'où il est sorti, en 1843, avec le diplôme qu'on ne délivre qu'aux élèves les plus méritants ; de 1851 à 1853, il a rempli les fonctions de répétiteur de dessin dans cette même école et, depuis l'année 1882, il n'a cessé de faire partie, sans interruption, du jury d'examen.

Dès son entrée dans le cabinet de l'architecte Dupasquier, il s'est trouvé enrôlé dans cette pléiade d'artistes distingués, formée aux leçons d'un maître qui savait tenir haut et ferme le drapeau de notre art. De là, Journoud a abordé la pratique professionnelle, dans laquelle il s'est de suite acquis une grande notoriété, en produisant une série d'ouvrages dont la plupart ont été publiés et l'ont placé au premier rang parmi ses pairs.

En même temps, ses vastes connaissances techniques le faisaient rechercher pour les expertises, où il apportait une droiture, une sincérité et une compétence qui lui attiraient les témoignages les plus flatteurs des divers intéressés, des Tribunaux et des Administrations publiques.

Appelé, à plusieurs reprises, à la présidence de notre Société, le titre de Président d'honneur venait récemment de lui être décerné à l'unanimité ; il avait su également, par son zèle, ses hautes capacités et son dévouement, conquérir le même titre auprès de l'Association provinciale des architectes français, dont il avait présidé les travaux pendant plusieurs années, après avoir collaboré activement à la formation et au fonctionnement de cette Association ; enfin, la Société centrale des architectes français le comptait parmi ses membres les plus dévoués.

Par une décision récente, le Gouvernement a accordé à notre excellent confrère le titre exceptionnel d'architecte diocésain honoraire, en récompense des longs et loyaux services rendus par Journoud comme architecte des diocèses de Belley et de Viviers.

Notre cher collègue a donc grandement honoré notre corporation, par ses travaux, ses actes et son inaltérable probité ; aussi, le vide qu'il laisse parmi nous est immense et nous plonge dans une profonde douleur ; mais, en partant, il nous confie un bien précieux, c'est son souvenir, qui sera pour nous un exemple à suivre, une lumière pour nous guider, un suprême encouragement pour ceux qui lui survivent.

Au nom de la Société académique d'architecture de Lyon, j'adresse un dernier adieu à Etienne-Louis Journoud, notre cher et bien regretté Président d'honneur.

En termes non moins émus, M. Paugoy a retracé ainsi la part prépondérante qui lui revient, avec M. Hippolyte Chevallier, de Nice, et le regretté Gaspard André, dans le groupement provincial des architectes français, pour la défense des droits, des intérêts et de la dignité professionnelle.

## DISCOURS DE M. PAUGOY

*Président de l'Association provinciale des Architectes français.*

Messieurs,

En moins d'une année, l'Association provinciale des Architectes français a eu à déplorer, au sein du plus important des groupes qui la constituent, la cruelle disparition de deux de ses membres les plus justement respectés.

Tous deux l'honoraient à un égal degré : l'un, par l'éblouissement brillant et sublime de l'esprit ; celui que nous pleurons aujourd'hui, par le rayonnement profond et doux des qualités de l'âme.

Journoud ne faisait cas que de ce qui était bon, juste, beau et honnête. Aussi fut-il, à raison de ses multiples et grandes qualités, spontanément et unanimement appelé à la tête des Sociétés départementales d'architectes, qui se groupèrent en 1889 pour faire entendre les revendications éminemment légitimes de la province architecturale.

C'est ainsi qu'il présida successivement, de juillet 1889 au mois de juin 1895, c'est-à-dire pendant six années consécutives, le Comité d'organisation, le bureau provisoire et enfin le bureau définitif de l'Association provinciale.

Dès la première heure, appréciant avec sa clairvoyance habituelle, sa maturité de jugement, la justesse et la grandeur de la cause, il s'était donné à notre Association tout entier, sans réserve.

Il y entraîna même — qu'il me soit permis de le rappeler dans cet

enchaînement de malheurs qui nous accablent — celui dont je viens d'associer tantôt le pieux souvenir à sa douloureuse perte.

Pendant cette longue période et toujours avec une égale bravoure, il conduisit ses fraîches troupes à la bataille, souvent à la victoire. Il régna sur elles à l'exemple de saint Louis : je veux dire que, pénétré de sa haute mission, consciencieusement soucieux du constant succès de leurs armes diverses, il était tout à la fois un président belliqueux et un président pacifique.

Mais ce n'est évidemment, Messieurs, ni le lieu, ni l'heure de vous énumérer les nombreux et inoubliables services qu'il rendit à l'Association qu'il présida avec autant d'autorité justifiée que d'éclat incontesté.

De même qu'il ne m'appartient point de louer comme elle le mérite, de retracer ici la carrière pourtant si lumineuse, si honorable à tant de titres, si bien remplie, en un mot, du confrère que la mort impitoyable vient de nous enlever.

Une voix plus qualifiée que la mienne exprimera à cet égard l'hommage qui lui est dû. Je crois cependant devoir, d'ores et déjà, m'associer à ce concert de louanges méritées pour regretter un oubli dans lequel a été systématiquement laissée une si longue existence consacrée tout entière au devoir professionnel et au bien public.

Mais je tiens surtout à dire que je suis venu, après avoir appris, hélas ! la triste nouvelle et l'avoir répandue dans ma sphère d'action, apporter respectueusement, entouré de collègues du bureau, et en interprète fidèle de tous les membres de notre Association, le témoignage ému et sincère de notre profonde affliction, à la compagnie vaillante qui s'est si complètement et si intimement associée à chacune des actions du cher disparu, et essayer d'adoucir ainsi, par l'intensité réelle de notre commune sympathie, l'amertume de ses légitimes et douloureux regrets.

Que le doux parfum des sentiments de notre impérissable reconnaissance, plus durable que celui des fleurs qui entourent aujourd'hui son cher époux, pénètre et verse dans son cœur désolé les plus tendres consolations. J'accours également, Messieurs, en cet asile du repos, pour rendre avec des collègues, au nom de notre Association, les derniers devoirs à l'homme intègre et bon que nous perdons et un suprême hommage aux qualités maîtresses et morales de notre vénéré président d'honneur.

Il n'y avait dans les sentiments, comme dans les actes de Journoud, rien de vulgaire et de puéril. Généreux à l'excès, il se laissait aller à l'abandon de lui-même, se dépensant sans cesse, encore et toujours, au profit d'autrui. Aucune de ses actions ne fut dictée par une pensée d'ambition. Aussi, ne goûta-t-il point à certaines faveurs que, dans sa stoïque modestie, il ne rechercha du reste personnellement jamais. Son être délicat, débarrassé de l'enveloppe charnelle, planant au sommet des mystérieuses et divines régions, doit éprouver en ce jour une vive joie compensatrice en présence de cette grande manifestation sympathique, de ces imposantes et belles funérailles et de ces innombrables témoignages de considération sincère, d'estime et d'affection, spontanément venus des points les plus lointains de la France.

L'esprit de sacrifice était inné en Journoud. Il était la vivante image du désintéressement, la plus haute personnification du dévouement, sans arrière-pensée de récompense.

Il appartenait à la forte race de ceux qui sacrifiaient naturellement tout au devoir sans jamais rien concevoir contre lui.

Il brillait au premier rang de ceux qui savent, par la fermeté de leurs sages résolutions, par leur ligne de conduite impeccable, par la pureté de leurs intentions et la grandeur du but qu'ils poursuivent, forcer non seulement l'estime, mais aussi l'admiration de leurs contradicteurs.

Il avait le cœur haut placé et une ardeur généreuse dans l'action. Les subtilités déroutaient absolument cette conscience pure : elles répugnaient à sa grande loyauté.

Il se distinguait par un caractère de supériorité et de noblesse. Pendant ces dernières années, élargissant encore la sainte et chrétienne maxime qui fut l'égide de sa vie tout entière, il dépensa ses forces sans compter et négligea les premiers soins qu'eût exigé sa santé, jadis si robuste, ébranlée pourtant par les multiples et pénibles obligations de sa chère Association. J'ai hâte d'ajouter enfin qu'il restera aux yeux de tous, comme il en fut l'apôtre, l'idéal de la dignité et de l'honneur professionnels.

En un mot, Journoud possédait les principales vertus humaines : l'abnégation qui caractérise le penseur, la grandeur d'âme qui caractérise l'homme de bien, la générosité intellectuelle qui caractérise l'honnête homme.

Quelle beauté de sentiments nous rencontrons dans cette douce et bonne personnalité !

Aussi, Messieurs, s'il est vrai que le fleuve majestueux qui traverse la grande ville où il exerça si honorablement notre belle profession, où il fut si généralement considéré et aimé, entraîne tout, il n'entraînera pas, j'en ai la ferme conviction, une telle mémoire. Elle s'étendra bien au contraire au delà de ses larges rives, pénétrera au cœur de la cité lyonnaise qui sera, à bon droit, fière de son enfant, et elle restera profondément gravée dans le souvenir de tous ses concitoyens.

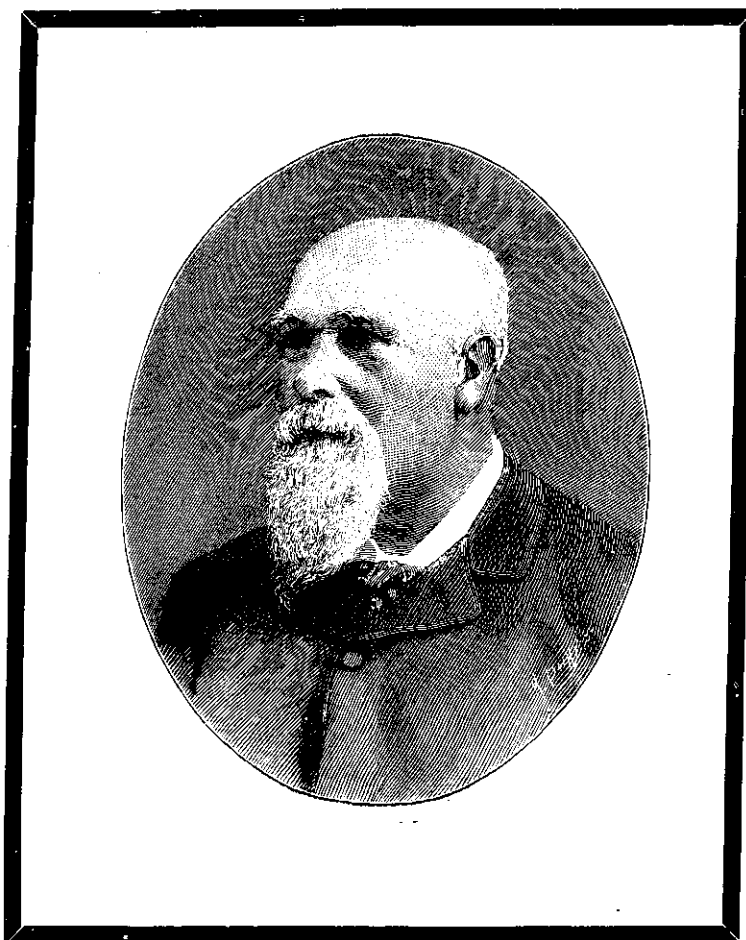
Quant à nous, cher Journoud, en vous disant le suprême adieu, nous entendons fermement continuer à honorer votre impérissable mémoire en poursuivant à travers la province tout entière, que vous

avez tant aimée et si bien servie et avec cette ardeur que vous nous avez communiquée, la réalisation complète de votre grand œuvre.

Dormez en paix, cher et vénéré Président ; votre vie sera tout à la fois : notre exemple, notre modèle et notre règle. Adieu !

Une existence aussi féconde, aussi bien remplie, demanderait, pour être retracée comme il convient, plus de développements que ne le comporte le cadre restreint d'un journal. Cette pieuse tâche incombe à de plus autorisés que nous qui pourront en même temps mieux exposer son influence et étudier en détail son œuvre. Qu'il nous soit permis seulement, grâce au concours de ceux qui ont eu le privilège de l'approcher, de la montrer sous un aspect plus intime.

Ce n'est pas faire de lui un éloge banal, de dire qu'il était fils de ses œuvres ; c'est en effet par sa ténacité, son travail, son intelligence, qu'il conquit la haute situation où il était parvenu ; c'est par sa franchise, sa grande loyauté, la haute conception qu'il avait de la carrière choisie, qu'il s'attira et conserva l'amitié, l'estime et le respect de tous ceux qui l'ont connu.



ÉTIENNE JOURNOUD

Fier de sa profession, il en faisait ressortir auprès des jeunes les devoirs, les responsabilités, mais aussi la noblesse, le côté artistique; il leur montrait que la ligne de conduite d'un architecte est de respecter constamment la dignité professionnelle, et mieux que personne il a toujours joint l'exemple aux enseignements. Et l'exemple, il le donnait non seulement par le travail du cabinet, par l'étude silencieuse, qui, chez lui, n'a jamais confiné à l'oisiveté, mais encore par sa présence matinale sur les chantiers, où les ouvriers, qui l'estimaient, aimaient à travailler sous sa direction; ses ordres en effet étaient précis, et toujours suivis; car sa grande intelligence, sa pratique des affaires, sa conscience dans les moindres détails lui donnaient une autorité que chacun se plaisait à reconnaître et à laquelle ses confrères n'hésitaient pas à avoir recours, avec la certitude du plaisir qu'il avait à rendre service.

Il incarnait l'homme de cœur, et cette noble figure restera longtemps gravée dans la mémoire de tous ceux qui ont été en rapports avec lui; tous lui conservent une sincère reconnaissance pour les services rendus et les enseignements reçus.

Il s'est éteint, dans sa soixante-neuvième année, après de longues et cruelles souffrances supportées courageusement, conservant la plénitude de ses facultés jusqu'au dernier moment, sans avoir pour ainsi dire quitté une carrière à laquelle il s'était consacré entièrement.

Que notre faible, mais sincère hommage, joint à tous ceux qui lui ont été déjà rendus, adoucisse pour sa famille la douleur de la séparation. Puissent aussi être nombreux ceux qui, s'inspirant d'aussi nobles exemples, suivront la devise de travail et d'honneur qu'il a si fidèlement pratiquée durant toute son existence.

CARNUTENSIS.

#### M. NEAUD

La corporation des maîtres charpentiers vient d'éprouver deux pertes successives.

M. Nérée-Michel Neaud avait, depuis assez longtemps déjà, abandonné, pour un repos bien gagné, une carrière très honorablement remplie. Il fut un des fondateurs de la Chambre syndicale des entrepreneurs, qui l'appela plus tard à sa vice-présidence et dont il resta, depuis sa retraite des affaires, membre honoraire. Il fut également adjoint au maire, pour le V<sup>e</sup> arrondissement. Il s'est éteint le 4 janvier dans sa soixante-dix-neuvième année.

#### M. DALOUZY

Contremaitre chez M. Neaud, M. Dalouzy avait pris la succession de son patron il y a une vingtaine d'années. C'était donc à proprement parler le fils de ses œuvres. Homme cordial et bon, il n'oublia jamais ses débuts et ne laisse que des regrets chez ceux qui l'ont connu, et surtout dans son personnel pour lequel il était toujours paternel.

Rappelons que son contremaitre actuel, M. P.-L. Verré, qui était entré chez son prédécesseur, a reçu récemment une médaille de vermeil de la Société académique d'architecture; les longs baux entre patron et ouvriers sont donc de tradition dans la maison.

M. Dalouzy est mort subitement à cinquante-six ans, quelques jours après son prédécesseur. Il faisait partie comme membre actif de la Chambre syndicale des entrepreneurs.

### LES GRANDS TRAVAUX ET LES EMPRUNTS MUNICIPAUX

La Commission spéciale du Conseil municipal, saisie par le maire de différentes propositions, a dressé un tableau de classement d'après lequel les travaux seraient exécutés par ordre de priorité.

La ville contracterait un premier emprunt de 8 millions dont l'emploi serait le suivant :

1° Pont des Facultés . . . . .	}	3.000.000
2° Ouverture et élargissement des rues de la Vitriolerie et Bouchardy . . . . .		
3° Pont de la Boucle . . . . .		1.120.000
4° Ouverture d'une rue dans le quartier de la Martinière et groupe scolaire . . . . .		1.800.000
5° Clôture du Parc et réfection des serres . . . . .		400.000
6° Salle d'exposition . . . . .		400.000
7° Four crématoire . . . . .		220.000
8° Grosses réparations et restauration de l'hôtel de ville et du palais des Arts . . . . .		600.000
Total . . . . .		7.540.000

Le service de l'emprunt assuré, il resterait disponible, chaque année, un reliquat de 81.000 francs qui pourraient être employés comme suit dans l'espace de trois années :

1° Ouverture de la rue de Belfort . . . . .	200.000
2° Elargissement de la rue de Trion . . . . .	150.000
3° Elargissement de la rue des Tables-Claudiennes . . . . .	200.000
4° Acquisition de terrains en vue du prolongement de l'avenue de Saxe . . . . .	250.000
5° Prolongement de la rue de Créqui . . . . .	200.000
6° Elargissement de la rue Saint-Pierre-de-Vaise (1 <sup>re</sup> partie) . . . . .	200.000
7° Ouverture de la rue non dénommée . . . . .	100.000
8° Elargissement de la rue Saint-Pierre-de-Vaise (2 <sup>e</sup> partie) . . . . .	170.000
9° Elargissement de la rue Garibaldi . . . . .	250.000
10° Prolongement de la rue Hénon . . . . .	200.000
Total . . . . .	1.820.000

Le second emprunt, qui pourrait être contracté dans deux ans, recevrait cette affectation :

Extension du service des eaux . . . . .	1.500.000
Rue Moncey . . . . .	1.500.000
Cours Charlemagne . . . . .	1.000.000
Quartier Saint-Paul . . . . .	2.000.000
Pont de la Feuillée . . . . .	1.000.000
Grande rue de la Croix-Rouge . . . . .	500.000
Total . . . . .	7.500.000

Ces différentes questions feront l'objet d'études ultérieures.

### BANQUET ANNUEL

DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES  
DE LA VILLE DE LYON ET DE LA BANLIEUE

Dimanche 24 janvier, trois cents adhérents de la Chambre syndicale des propriétés immobilières étaient réunis pour la fête annuelle de cette intéressante association.

A la table d'honneur, M. J. Vally, le sympathique président, avait à ses côtés MM. Fleury-Ravarin, député du Rhône; Chabrières, président de l'Union des Chambres syndicales lyonnaises; Lagrange et Gourd, conseillers généraux; Araud, secrétaire; Guinand, président du Syndicat agricole de Saint Genis-Laval; Bouthéon, président fondateur; Gonindard, vice-président; Piaton et Vincent, conseillers municipaux; Couturier, membre de la Chambre de commerce; Maderni, trésorier; Bouvier, commissaire de la Coopérative; Bressat et Caillot, membres du Syndicat des agriculteurs; Thévenet, Fanton, Miaz, administrateurs; Grosset, directeur général; Pey, secrétaire, etc., etc.

Au dessert, M. Vally, président, après avoir fait ressortir tous les avantages obtenus par la Chambre syndicale des propriétés immobilières, au point de vue de la propriété, la richesse de la



France, remercie M. Fleury-Ravarin d'avoir accepté son invitation.

M. Fleury-Ravarin préconise les avantages de la Chambre syndicale. Après avoir expliqué que le socialisme et l'impôt sur le revenu sont les deux grands ennemis de la propriété, il démontre, Code en main, que la propriété à Lyon n'est pas suffisamment garantie, dans un moment de troubles, puisque la police est sous les ordres de l'État.

Un spectacle intime a continué la soirée, qui s'est terminée par des projections photographiques de MM. Boulade et les scènes les plus récentes et très intéressantes du merveilleux cinématographe de MM. Lumière frères.

## AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

**Tramways de Lyon.** — *Substitution de la traction électrique à la traction animale sur tout le réseau.* — Il est ouvert une enquête d'utilité publique sur l'avant-projet de substitution de la traction électrique à la traction animale sur le réseau des tramways de la ville de Lyon. Le dossier de cet avant-projet est déposé pendant un mois, du mercredi 20 janvier 1897 au samedi 20 février suivant inclus, aux mairies des communes de Lyon, Villeurbanne, Neuville et Limonest, pour être communiqué, pendant cet intervalle de temps, aux personnes qui voudraient en prendre connaissance. En même temps, un plan de traverses suivies par le tramway sera déposé aux mairies des communes de Caluire et d'Ecully. Un registre sera ouvert, pendant le même temps et aux mêmes lieux, pour recevoir les observations auxquelles pourra donner lieu le projet présenté.

A l'expiration du délai ci-dessus fixé, une Commission se réunira, à la préfecture du Rhône, pour donner son avis tant sur les résultats de l'enquête que sur l'utilité du projet.

Sont nommés membres de cette Commission :

MM. BELLEMAIN, architecte à Lyon; BOUTHIÉ, administrateur délégué du Crédit Lyonnais, à Lyon; BOUVARD (Eug.), négociant, à Lyon; BUFFAUD (J.), ingénieur civil, constructeur-mécanicien; DOREL, ingénieur civil, à Lyon; FAYS, maire de Villeurbanne; GAUTIER, agent-voyer, inspecteur en retraite, à Lyon; PERRIN, industriel, à Villeurbanne; PIGUET, ingénieur-constructeur à Lyon.

Les diverses opérations de la Commission, dont elle dressera procès-verbal, devront être terminées dans un délai de quinze jours à partir de la première réunion.

Le Conseil général du Rhône, la Chambre de commerce de Lyon et les Conseils municipaux de Villeurbanne, Caluire et Ecully, seront appelés à délibérer et à émettre leurs avis sur le même objet.

**Les traités de gré à gré** passés par la Ville avec MM. Bastien, Dauphin, Faure, Paufigue et Pansu et fils, entrepreneurs, en vue de l'agrandissement du bâtiment de l'étuve fixe à désinfection, ont été approuvés par décret présidentiel du 31 décembre dernier.

**Voirie municipale.** — Par arrêté du 19 janvier dernier, M. Auguste Morel, conducteur du service municipal de la voirie, a été promu voyer principal à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1897, en remplacement de M. Laglère, dont nous avons récemment annoncé la retraite.

**Ponts et chaussées.** — Par décision du président du Conseil, Ministre de l'agriculture :

M. Caussin de Perceval, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, a été chargé du service hydraulique de l'arrondissement de l'est du département du Puy-de-Dôme, en remplacement de M. Tollet;

M. Rivoire-Vicat, ingénieur en chef des ponts et chaussées de

2<sup>e</sup> classe, de la direction du service hydraulique du département de l'Isère, en remplacement de M. Bérard, décédé;

M. Robert, ingénieur en chef des ponts et chaussées de 2<sup>e</sup> classe, de la direction du service hydraulique de la Savoie, en remplacement de M. Rivoire-Vicat.

**Société régionale des Architectes du Dauphiné et de la Savoie** — Le bureau vient d'être ainsi constitué :

*Président*: M. Riondel, à Grenoble; *vice-présidents*: MM. Lathoud, à Chambéry; Denarié (Eugène), à Annecy; Chaudier, à Gap; *secrétaire principal, archiviste*: M. Girard, à Grenoble; *secrétaires de section*: MM. Denarié (Victor), à Chambéry; Mangé, à Annecy; Blain, à Gap; *trésorier*: M. Michon, à Grenoble.

**Formation de Syndicats.** — Il vient de se former à Autun un Syndicat de la marbrerie, avec siège, passage Couvert, et à Valence, un Syndicat des entrepreneurs de travaux de bâtiments, 16, rue Dauphine.

**Rectification.** — Une erreur involontaire s'est produite dans l'article de notre collaborateur Pierre Detaille, que contenait notre dernier numéro, sur les hôtels en construction quai d'Occident; nous nous empressons de rendre à chacun ce qui lui est dû: c'est la maison Descours et non la maison Simon Perret qui en a fourni les fers.

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

(Du 15 au 29 janvier 1897.)

**Cabinet de M. DURET, boulevard des Brotteaux, 46.**

*Chemin des Charmettes.* — Construction d'une maison de rapport. Propriétaire, M. Lebraud, rue Notre-Dame, 70.

**Cabinet de MM. HUGUET et DELORME, avenue de Saxe, 137.**

*Rue Casimir-Périer* (angle de la rue Quivogne). — Maison de rapport. Propriétaire, M. Boyer, entrepreneur de serrurerie, cours Charlemagne, 38.

**Cabinet de M. LAURENÇON, cours Gambetta, 10.**

*Rue Sébastien-Gryphe, 49.* — exhaussement d'une maison d'un étage.

**Cabinet de M. (non désigné).**

*Rue Moncey* (angle de la rue Masséna). — Maison sur un terrain des hospices civils de Lyon. Propriétaire, M. Bailly, rue Dugas-Montbel, 34.

*Rue du Doyenné, 4.* — Modification à la façade d'une maison, Propriétaire, la Compagnie de l'Ouest-Lyonnais. Entrepreneurs, MM. Duchez et fils.

## TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

**Cabinet de l'Architecte en Chef de la Ville de Lyon.**

*Rue Vendôme, 279.* Construction d'une école de filles. Entrepreneurs: démolitions, terrassement, maçonnerie, pierre de taille et ciment, MM. Fauché aîné, à la Demi-Lune; charpente, M. Albert Mally, 100, rue Bellecombe; menuiserie, M. Cavard, 19, rue Commandant-Faurax; serrurerie, M. Bernard, 6, rue du Pensionnat; plâtrerie, peinture et vitrerie, M. Yellisson, 94, rue Béchevelin; ferblanterie, M. de Bussy, 77, grande rue Croix-Rousse; fumisterie, M. Martin, 23, place de la Martinière; installation des eaux, M. de Bussy, 77, grande rue Croix-Rousse; installation du gaz, M. Guicherd, 1, place Kleber. Travaux intérieurs.

**Cabinet de M. BISSUEL, 27, place de la Comédie.**

*Rue Cavenna.* Maison d'habitation avec magasins et entrepôts. Compagnie royale asturienne, propriétaire; entrepr.: maçonnerie, MM. Rouchon, oncle et neveu; pierre de Villebois, Société des carrières, M. Bouquet, directeur. Fondations.

**Cabinet de M. E. BLEIN, 74, cours de la Liberté.**

*Cours de la Liberté.* Société des Grands Magasins universels. Entrep.: maçonnerie, M. Tarnaud; pierre de Saint-Cyr, M. Renard; pierre de Villebois, Société la Fourmi (M. Doubliez, directeur); pierre de la Grive, M. Perrin; pierre blanche, M. Pomparat; charpente, M. Gagnieu; menuiserie, M. Guillermax; serrurerie, M. Brizon; plâtrerie, M. Cabestan; zinguerie, M. Boussat; fumisterie, M. Schmitt; miroiterie, M. Dumaine; ciments, M. Jamot; chauffage, électricité, MM. Luc Court et Cie; sculpture, MM. Guerre, Pivot et Penelle.

**Cabinet de M. BOISTARD, 5, rue Servient.**

*Cours Villeurbanne.* Maison d'habitation. Propr., M. Jacquignon; entrepr.: MM. Perol maçonnerie; Tauty frères, plâtrerie et peinture; Janot, menuiserie. Distributions intérieures.

*Cours Villeurbanne, 104.* Maison à loyer. Propr.-entrepr., M. Lubin, maçonnerie. Distributions intérieures.

*Cours Lafayette prolongé, parc de Bonneterre.* Maison d'habitation, bureaux, magasin, entrepôts. Propr., M. Pollette, rue Vauban, 89; entrepr. général M. Ribard. Distributions intérieures.

*Beunand (Rhône).* Annexe d'usine, entrepôts. Propr., M. Verzieux; charpentier, M. Achard à Francheville. Toiture.

*Quai Claude-Bernard.* Maison à loyer. Propr., M. Perrot, entrepreneur de menuiserie; entrepr.: MM. Rouchon, maçonnerie; Boussat, ferblantier; Serre, peintre plâtrier, avenue de la Joncières. Achèvement.

**Cabinet de MM. BOUILHERES et DANTHON, 16, quai de Retz.**

*Grande rue Saint-Clair.* Transformation d'immeubles. Propr., M. Reymury. Entrepr. de maçonnerie, M. Buchenaud; serrurerie, M. Payre; menuiserie, MM. Bouilhères et Leroux.

*Rue d'Avignon.* Propr., M. Veuillet, entrepreneur, 5, rue Pomme-de-Pin. Entrepreneurs: maçonnerie, M. Ranque; charpente, M. Bertrand; serrurerie, M. Buttin. Distribution intérieure.

*Caluire.* Villa. Entrepr., maçonnerie, M. Debay; charpente, M. Gagneux; plâtrerie-peinture, M. Vitton; marbrerie, M. Escala; menuiserie, M. Dumora.

**Cabinet de M. CUMIN, 19, rue d'Algérie.**

*Le Point-du-Jour.* Domaine de Ménéval. Prop., M. Jules D., de Lyon. Ferme modèle, écurie et remises, château et dépendances. Maîtres maçons, M. Salmé, au Point-du-Jour; M. Bujon, rue de l'Enfance, Lyon; charpentier, M. Chel, rue Pelletier, 9, Lyon; serrurier, M. Dorier, au Point-du-Jour; tailleur de pierre, M. Didier à Fleurieux; menuisiers, M. Larrat, au Point-du-Jour; M. Hatton, quai Fulchiron, 37; peinture-plâtrerie, M. Roucaud, au Point-du-Jour; M. Paganetti, rue Vaubecour, 13; M. Torrelli, ferblantier, au Point-du-Jour.

*Marcy-l'Étoile (Rhône).* Construction d'un hôtel. Propr., M. P. Entrepr., maître-maçon, M. Lebeyle, à Marcy; charpentier, M. Guérin, à Charbonnière; menuisier, M. Larochette, à la Demi-Lune; tailleur de pierres, M. Prost, à Dardilly. Couverture.

*La Tour de Salvagny (Rhône).* Construction d'une maison d'habitation. Propr., M. D., de Lyon. Entrepr., maçon, M. Magadoux, à La Tour-de-Salvagny; menuisier et charpentier, M. Schneiderlin, à Dommartin (Rhône); tailleur de pierres, M. Prost, à Dardilly. Couverture.

**Cabinet de M. DUBUISSON, cours Lafayette, 25.**

*Ecole La Martinière.* Entrepr.: terrassements, maçonnerie et pierre de taille, MM. Gay et Bagnard, 4, rue des Marronniers; ciments, M. Vallanet, 30, rue des Platanes, Monplaisir; charpente, M. Débat, 71, rue Bellecombe; menuiserie, MM. Pansu et ses fils, 21, rue des Asperges; serrurerie, M. Burnichon, 5, avenue des Ponts; plâtrerie, peinture, vitrerie, M. Calmel, 8, rue de la Bourse; zinguerie, plomberie, M. Boussat, 12, rue Passet. Elévation sur rue et pose du 3<sup>e</sup> plancher.

**Cabinet de M. LAURENÇON, 10, cours Gambetta.**

*Rue de la Méditerranée.* Maison. Propr., M. Perrin. M. Bonchet, maître-maçon. Couverture.

*Rue des Culattes, 28.* Maison. M. Leduc, maître maçon, 39, rue de Marseille. Couverture.

*Rue Saint-Georges, 104.* Maison, propr., M. Vaisselet; entrepr., M. Thomas, Pierre, rue Chaponnay; 9; charpente, M. Bogey, 2<sup>e</sup> étage.

*Rue Villeroy, 13.* Maison. Propr. et entrepr., M. Orliange. Fouilles et fondations.

*Rue de Gerland, 22.* Hangar. Propr., MM. Bouvier frères; entrepreneur, M. Pierre Thomas. Fondations.

**Cabinet de M. PORTE, rue Paul-Chenavard, 27.**

*Quai Claude-Bernard,* et rue de la Lône. Deux constructions. Propr.: M. Chaize, rue Franklin, 7; entrepr., Villebois, M. Gat, à Montalieu; charpente, M. Bogey, rue Rabelais, 96; serrurerie, M. Arnaud, rue Vendôme, 268. Rez-de-chaussée.

*Rue de la Lône.* Une construction. Propr.: M. Chaize, rue Franklin, 7; entrepr., Villebois, Saint-Point, à Trept; charpente, M. Bogey, rue Rabelais, 96; serrurerie, M. Arnaud, rue Vendôme, 268. Rez-de-chaussée.

*Rue Molière, 52.* Une maison de rapport. Propr.: M. Vaysse, rue Pierre-Corneille, 123; entrepr., maçonnerie, MM. Taton frères, cours Gambetta, 60; Société des carrières de Villebois, rue de la Bourse; serrurerie, M. Bernard, rue du Pousionnat; pierre blanche, Motte et Portalis, rue de Créqui, 1<sup>er</sup> étage.

*Rue Donald, angle rue Cavenne, 17.* Transformations et manufacture. Prop.: M. Jalon, rue Quatre-Chapeaux; entrepr.: M. Chaize, rue Franklin, 7; construction en fer, Tatiou et Lagarde, boulevard de la Part-Dieu; menuiserie, M. Hatton, quai Fulchiron, 37. Fouilles.

**RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS**

**Rhône.** — *Hospices civils.* — Partie de la masse 75. Adjudicataire, la Société immobilière lyonnaise, 706.800 francs pour 3171 mètres carrés, soit 222 fr. 89 le mètre carré. — Partie de la masse 109. Adjudicataire, M. Lombard, notaire, représentant un groupe d'entrepreneurs, 302.600 francs pour 2096 mètres carrés, soit 144 fr. 37 le mètre carré.

**Rhône.** — 1<sup>er</sup> janvier. — *Mairie de Lyon.* — Fourniture de sièges, tapis, etc., pour la salle du Conseil municipal. — 1<sup>er</sup> lot. Sièges. Soumissionnaires, MM. Bied et C<sup>ie</sup>, rabais 10 p. 100; Giraud, 4,50 p. 100; Morin, 2 p. 100. Adjudicataire, M. Drevon, place des Terreaux, 16, rabais 11 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. Tapis et autres objets accessoires. Soumissionnaires, MM. Bied et C<sup>ie</sup>, rabais 10 p. 100; Giraud, 4,50 p. 100. Adjudicataire, M. Drevon, place des Terreaux, 16, rabais 10 p. 100.

**Rhône.** — 21 janvier. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'égouts dans les six arrondissements de Lyon. — Cette adjudication n'a pas donné de résultats, tous les entrepreneurs soumissionnaires ayant demandé des augmentations sur les prix des devis.

**Rhône.** — 28 janvier. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. — Amélioration et extension du service des eaux dans les III<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> arrondissements. — Etablissement d'une conduite ascensionnelle et remaniement de la canalisation de la distribution actuelle. — 1<sup>er</sup> lot. Fourniture de tuyaux. — Soumissionnaires, Société anonyme de Commentry-Fourchambault, rabais 2 p. 100; Société métallurgique du Périgord, 1 p. 100; Société anonyme des établissements métallurgiques A. Durenne, augmentation 5 p. 100. Adjudicataire, La Société anonyme des hauts fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson et la Société anonyme métallurgique d'Aubriev et Villerupt, rabais 5 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. Remaniement de la canalisation. — Soumissionnaires, MM. Gibault et C<sup>ie</sup>, rabais 16 p. 100; Société générale de distribution d'eau et de gaz et de travaux publics, 12 p. 100; Béraud, 11 p. 100; Nicolas frères, 10 p. 100; Gaget, Pérignon et C<sup>ie</sup>, 9 p. 100; Frischer et Houdry, 6 p. 100; Flicoleaux et C<sup>ie</sup>, 6 p. 100; Mathelin et Garnier, 5 p. 100; Imbert, 5 p. 100; Buzzini, 5 p. 100; Saillard, 3 p. 100; Bonnet, 1 p. 100; Picollet et Leguerrier, 1 p. 100; Casse, 1 p. 100; Déloé et Tournaier, 1 p. 100; Guttin, 0 p. 100; Pétavil et Bénas-y, augmentation, 5 p. 100. Adjudicataire, M. Jules Mahie, entrepreneur à Bordeaux, rabais 19 p. 100.

**Doubs.** — Vendredi 29 janvier. — *Mairie de Besançon.* — Fourniture de pavés et boutisses échantillonnées nécessaires pour réfection des pavages. — Montant des travaux, 5000 fr. — Soumissionnaire, M. Vedrenne, à Morre (baulteue), rabais 3,50 p. 100. Adjudicataire, M. Deschenes (baulteue), rabais 15 p. 100.

**MISES EN ADJUDICATION**

**Rhône.** — Jeudi 18 février, 2 h. — *Mairie de Lyon.* — Travaux à exécuter pour l'entretien des bâtiments communaux et des locaux affectés à des services municipaux ou spéciaux, pendant la période de trois années, comprenant les années 1897, 1898 et 1899.

Première série. — Bâtiments communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille et ciment. Estimation des travaux par année, 17.000 fr. Cautionnement, 1700 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente et menuiserie. Estim., 17.000 fr. Caut., 1700 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Estim., 10.000 fr. Caut., 1000 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Estim., 18.000 fr. Caut., 1800 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Ferblanterie, zinc, plomberie et couvertures en ardoises. Estim., 8000 fr. Caut., 800 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Travaux concernant le service des eaux. Estim., 5000 fr. Caut., 500 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Travaux concernant le service du gaz. Estim., 5000 fr. Caut., 500 fr.

Deuxième série. — Locaux en location. — 8<sup>e</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille et ciment. Estimation des travaux par année, 6000 fr. Cautionnement, 600 fr. — 9<sup>e</sup> lot. Charpente et menuiserie. Estim., 10.000 fr. Caut., 1000 fr. — 10<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Estim., 4000 fr. Caut., 400 fr. — 11<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Estim., 19.000 fr. Caut., 1900 fr. — 12<sup>e</sup> lot. Ferblanterie, zinc, plomberie et couvertures en ardoises. Estim., 1000 fr. Caut., 100 fr. — 13<sup>e</sup> lot. Travaux concernant le service des eaux. Estim., 5000 fr. Caut., 500 fr. — 14<sup>e</sup> lot. Travaux concernant le service du gaz. Estim., 5000 fr. Caut., 500 fr.

Troisième série. — Grands édifices et services spéciaux. — 15<sup>e</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille et ciment. Estimation des travaux par année, 7500 fr. Cautionnement, 750 fr. — 16<sup>e</sup> lot. Charpente et menuiserie. Estim., 8000 fr. Caut., 800 fr. — 17<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Estim., 5500 fr. Caut., 550 fr. — 18<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Estim., 9000 fr. Caut., 900 fr. — 19<sup>e</sup> lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie, ardoises, services des eaux et du gaz. Estim., 7000 fr. Caut., 700 fr.

Quatrième série. — Bâtiments affectés à l'enseignement supérieur et secondaire. — 20<sup>e</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille et ciment. Estimation des travaux par année, 9500 fr. Cautionnement, 950 fr. — 21<sup>e</sup> lot. Charpente et menuiserie. Estim., 10.000 fr. Caut., 1000 fr. — 22<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Estim., 6500 fr. Caut., 650 fr. — 23<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Estim., 11.500 fr. Caut., 1150 fr. — 24<sup>e</sup> lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie, ardoises, services des eaux et du gaz. Estim., 8500 fr. Caut., 850 fr.

Nul ne sera admis à concourir sans avoir déposé une soumission sur papier timbré, conforme au modèle ci-joint, et accompagnée: 1<sup>o</sup> D'un certificat du maire de sa localité; 2<sup>o</sup> De trois certificats sur papier timbré, délivrés par des architectes connus. Ils seront présentés à son visa, huit jours au moins avant la date fixée pour ladite adjudication.

Les devis et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à l'hôtel de ville (bureau des Travaux publics), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 h. du matin à midi et de 2 h. à 5 h. du soir.

**Aude.** — Jeudi 18 février, 5 h. — *Préfecture.* — Adjudication restreinte. — Route Nationale 113, de Narbonne à Toulouse. — Construction d'un tablier métallique pour le passage de cette route sur le chemin de fer de Bordeaux à Cette, à Montredon. — Travaux à l'entreprise. — Fer forgé ou laminé,

16.145 fr. 38. Fonte pour supports, 93 fr. 10. Montant des travaux, 16.238 fr. 48. A valoir, 1761 fr. 52. Total, 18.000 fr. — Les concurrents qui désireront prendre part à cette adjudication devront en adresser la demande à M. Bouffet, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue de la Mairie, 17, à Carcassonne. Renseignements dans les bureaux de la préfecture, 3<sup>e</sup> division.

**Isère.** — Samedi 20 février, 11 h. — *Mairie de Saint-Marcellin.* — Commune de Saint-Pierre-de-Chérennes. — Construction du chemin vicinal ordinaire n° 3, entre le hameau des Gouillons et la Croix du-Faz, sur 2033 m. 92. — Montant des travaux, 15.638 fr. 43. A valoir, 861 fr. 57. Total, 16.500 fr. Cautionnement, 600 fr. Renseignements à la mairie de Saint-Marcellin et au bureau de l'agent voyer cantonal de Pont-en-Royans.

**Saône-et-Loire.** — Vendredi 26 février, 1 h. 1/2. — *Préfecture.* — Ponts et Chaussées. Fivrière de Saône. Travaux d'amélioration du bief de Verdun. Travaux à l'entreprise, 178.731,73. Somme à valoir, 17.268,27; total 196.000. Cautionnement: provisoire, 3.000 fr.; définitif, 6.000. Visa des certificats, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. H. Tavernier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, cours du Midi, 21, Lyon.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés: 1° Dans les bureaux de la Préfecture (3<sup>e</sup> division), de 9 à 11 heures du matin et de 1 à 5 heures du soir; 2° Dans les bureaux de M. Variot, sous ingénieur, à Chalon-sur-Saône, de 8 heures à 11 heures du matin et de 1 à 5 heures du soir. Un programme sommaire résumant l'objet de l'entreprise, la description des travaux et leur estimation sera envoyé aux entrepreneurs qui en feront la demande au Préfet par lettre recommandée.

**Saône-et-Loire.** — Vendredi 26 février, 2 h. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Canal du centre. Travaux d'amélioration. Exhaussement des ponts 10<sup>e</sup> lot (exhaussement de trois ponts isolés). Terrassements, 1.716,47. Empierrements, 1.817,45. Maçonneries, 28.280,01. Ferronneries, 32.406. Charpente, 1.512,21. Total des travaux à l'entreprise 65.732,65. Somme à valoir 8.267,35. Total général, 74.000. Cautionnement provisoire 2100 francs, cautionnement définitif 4200 francs. Visa des certificats, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Bonneau du Martra, ingénieur en chef des ponts et chaussées rue Buffon, 29, Dijon.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours excepté les dimanches et jours fériés: 1° Dans les bureaux de la Préfecture (3<sup>e</sup> division), de 9 à 11 heures du matin et de 1 à 5 heures du soir; 2° Dans les bureaux de M. Moraillon, ingénieur ordinaire, à Gélénard, de 8 à 11 heures du matin et de 1 à 5 heures du soir. 3° Au Ministère des travaux publics (5<sup>e</sup> Bureau de la division du personnel), boulevard Saint-Germain, n° 246, de 10 heures 1/2 du matin à 5 heures du soir. Un programme sommaire résumant l'objet de l'entreprise, la description des travaux et leur estimation, sera envoyé aux entrepreneurs qui en feront la demande au Préfet par lettre recommandée.

## RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

### FORMATIONS DE SOCIÉTÉS.

**Lyon.** — « Bouchayer et Viallet » Société en nom collectif, faisant suite à une précédente, pour la construction d'appareils de chauffage et de ventilation et autres travaux de la même industrie. Siège à Grenoble, avenue de la gare, 7 et 9, avec établissement à Lyon, rue Victor-Hugo, 48. Durée 4 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1897. Capital 30.000 fr. 19 janvier.

**Lyon.** — Huot, Basset et C<sup>ie</sup>, Société en nom collectif, commerce de quincaillerie, outils et tous articles s'y rattachant. Siège à Lyon, 15, place Bellecour. Durée 9 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1897. Capital 300.000 fr. 16 janvier.

**Lyon.** — Société en commandite simple, les ateliers de Monplaisir-lez-Lyon. Audibert, Lavirotte et C<sup>ie</sup>, chemin des Quatre-Maisons, 12. Construction et montage des voitures, tramways et véhicules automobiles de tous

modèles et de tous systèmes, ainsi que des bateaux. Durée 9 ans, du 1<sup>er</sup> décembre 1893. Capital 235.000 fr. MM. Audibert et Lavirotte, gérants, ont seuls la gestion et la signature sociales, avec les pouvoirs d'administration les plus étendus.

**Saint-Étienne.** — Richard frères, matériaux de constructions, produits chimiques, droguerie, 19, Jeu-de-l'Arc. Durée 10 ans. Capital, 20.000 fr. 12 décembre.

### DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

**Lyon.** — Société en nom collectif Ginot et C<sup>ie</sup>, siège à Lyon-Montchat, cours Henri, 25, pour l'entreprise et l'exécution de tous les travaux de maçonnerie. Dissolution à compter du 21 décembre 1896. Liquid M. Ray, défenseur près le Tribunal de commerce, 5, rue Mercière.

### DÉCLARATIONS DE FAILLITES

**Lyon.** — Teiler ou Theiler, cafetier, rue de la République, 1. Syndic M. Verney, 8 janvier.

**Lyon.** — Chirat, commerçant, ci-devant rue Saint-Georges, 7, actuellement rue Créqui, 93. Syndic M. Feys, 8 janvier.

**Lyon.** — Laurent Lefranc, rue l'Assé-Combalot, 12 et à Villeurbanne, cours Lafayette prolongé, 120. Syndic M. Pitre, 8 janvier.

**Lyon.** — Jean Bouclou, ex-débitant de boissons, ci-devant rue Bonnard, 6, actuellement à Villeurbanne, rue des Maisons-Neuves, 10. Syndic M. Pitre, 8 janvier.

**Lyon.** — Jaudoin, commerçant, place Saint-Jean, 6. Syndic M. Canavy, 8 janvier.

### CONVOICATIONS DE CRÉANCIERS

**Lyon.** — Léonard Verdeaux et Joseph Ribière, entrepreneurs de maçonnerie, route d'Heyrieu, 163. Production, 5 février, 10 heures.

## SPECTACLES

**Grand-Théâtre.** — Lundi, mercredi, vendredi les *Maitres Chanteurs*, avec M. Cossira; mardi, les *Huguenots*; jeudi 4 février, première représentation, création de *l'Hôte*, pièce lyrique inédite en trois actes de M. Michel Carré, musique de Missa; samedi 6 février, deuxième de *l'Hôte*; dimanche 7 février, en matinée à tarif spécial, *l'Africaine*; le soir, *Lakmé* et les *Noces de Jeannette*.

**Théâtre des Célestins.** — Tous les soirs, à 8 heures 1/2, le *Sur-sis*, l'hilarant vaudeville en trois actes de MM. Sylvain et Gascogne, qui obtient chaque soir un si légitime succès avec M<sup>lle</sup> Sinty, Mercier, Chambéry, etc.

**Casino des Arts.** — Tous les soirs, deux gracieux ballets. Max Illy. M<sup>lle</sup> Dicka, attraction des Folies-Bergère et M. Morellus, comique de genre.

**Scala-Bouffes.** — Spectacle-concert *Le Dindon de la farce*, opérette. M. Delamarre, le frère de Laurwald, dans ses créations. Dimanche, spectacle de gala.

**Eldorado.** — Tous les soirs, représentation de *M. Choufleuri restera chez lui le...*, opérette en un acte de Saint-Rémy, musique d'Offenbach.

Prochainement, *Vlan!... la fin du monde!!!* grande revue locale.

**La Photographie animée** par le Cinématographe Lumière, 1, rue de la République, près du Grand-Théâtre.

Les séances ont lieu tous les jours de 2 heures à minuit et de 10 heures du matin à minuit les dimanches et fêtes. — Prix d'entrée: 50 centimes.

*Le Propriétaire-Gérant: ALEXANDRE REY.*

Lyon. — Imp. PITRAT, A. Rey successeur, 4, rue Gentil. — 14551

## FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

### CARREAUX DE FAIENÇE

**PROST ET PICARD à Givors** (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissé pour conduites d'eaux et assainissement. Téléphone.

### ARDOISES, TUILLES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON.

**BRIQUES EN VERRE SOUFFLÉ**, système *Falconnier* Agent régional J. E. GAILLIARD, ingénieur E. C. P. 5, quai Rambaud, Lyon.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour Bâtimens. Seuls représentants à Lyon de la C<sup>ie</sup> des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

### CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

**CHEVROT ET DELEUZE**, rue de Marseille, 64, seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat pour Lyon et la banlieue. Portland de Peiloux, du Valbonnais Virieu-le-Grand et de Pochet de Saint-Rambert. Ciments de Grenoble. Chaux lourdes et de Bourgoin.

Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes, albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. — *Expéditions France et étranger*; Dépositaire concessionnaire des produits céramiques de la maison Cloux, Boiron et Javogues de Roanne. Grande tuilerie du Forez. Usine de Briennon.

### PEINTURE & PLÂTRERIE

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

**PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES**, fabricants à la Touze-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtimens. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Étienne, rue de Roanne, 22.

## CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18-20, rue de la Claire LYON-VAISE

Société Générale et Unique  
DES

## CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

### MADIOT & BRÉDY

Successeurs de Pierre HENRY, 15, Quai Pierre-Scize. LYON  
Seuls Concessionnaires pour le département du Rhône

PLÂTRES, BRIQUES, LATTES, PLÂTRE DE PARIS, DALLES EN CIMENT,  
CHAUX, PRODUITS RÉFRACTAIRES.

### MANUFACTURE DE CARRELAGES MOSAIQUES EN CIMENT COMPRIMÉ

Carreaux de revêtement et Pièces architecturales des Faïenceries de Choisy-le-Roi  
Carreaux céramiques de Paray-le-Monial et autres



## A. FERBEUF

SUCC<sup>e</sup> DE G. FONCET  
Représentant des principales  
marques françaises

BOITE, 36, rue Grenette  
USINE & BUREAUX  
37-38, quai de Vaise, LYON

Carreaux de Marseille. — Ciments, Chaux, Plâtres. — Entreprise de travaux en ciment.

### J. PRAT et C<sup>ie</sup>, Marbriers, Sculpteurs

NÉGOCIANTS EN MARBRES ET PIERRES

17, 19, 102 et 104, avenue de Romains  
A VALENCE-S/RHONE

Fournisseurs des colonnes de l'église de Saint-Joseph, des Brotteaux, des colonnes de l'église de l'Immaculée-Conception, des bases et colonnes de l'église de l'Annonciation, du dallage en marbre et diverses colonnes de la Basilique de Fourvière. — Lyon. — Des colonnes et bases de la chapelle des Frères des écoles chrétiennes de Caluire, des colonnes de Chaponost (Rhône), des colonnes de l'église de Saint-Héand (Loire), des colonnes et piliers de l'église de Grézieux-le-Marché (Rhône), etc., etc.

## AMEUBLEMENTS

SCULPTURE, ÉBÉNISTERIE  
SIÈGES ET TENTURES

### H<sup>ri</sup> BONJOUR & C<sup>ie</sup>

### Au Colosse de Rhodes

Cours de la Liberté, 42, LYON

Exécution sur plans et devis

## ENTREPRISES DE CARRELAGES

ET DE  
Revêtements

CARREAUX en grès et faïence de Boch frères, de Maubeuge.  
CARREAUX et PAVAGES de D-france et C<sup>ie</sup>, (Sarreguemines)  
CARREAUX en terre de Marseille et d'Orange.  
CARREAUX en ciment.  
CARREAUX des Faïenceries de Creil et  
Montereau, pour Revêtements.  
TOMETTES de Salernes.

DÉCORATIONS  
ÉMAUX

TUILES,  
BRIQUES,  
BOISSEAUX,  
WAGONS-LACOTE  
et tous Produits  
DE LA

## GRANDE TUILERIE DU RHONE

de Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône)

TUILES DE MONTAGNE. — TUILES LOSANGÉES

MÉDAILLE D'ARGENT, PARIS, 1889. — MÉDAILLE D'OR, LYON, 1894

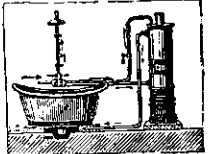
LYON, 2, place Fléney, 2  
(ancienne place Saint-Pierre)

Sautier-Thyrion & Mouton

Représentants de MM. BOCH Frères, de Maubeuge, de DFRANCE et C<sup>ie</sup>, de Sarreguemines, de la GRANDE TUILERIE DU RHONE, de Tomettes de Salernes.

## BAIGNOIRS CHAUFFE-BAINS

de toutes espèces

CATALOGUE  FRANCO

## DELAROCHE Aîné

TÉLÉPHONE 22, rue Bertrand, PARIS  
REPRÉSENTANTS ET CORRESPONDANTS A LYON



ECLAIRAGE PUBLIC

Jules JANIN fils, à LYON (Villette)

COMMUNES QUI N'ONT PAS DE GAZ  
MAISON SPÉCIALE  
Taille-album sur demande. Éclairage par  
le gaz et le pétrole

Étude de M<sup>e</sup> GUICHARD, notaire à Izernore (Ain)

## A VENDRE TUILERIE ET BRIQUETERIE

MÉCANIQUES  
Sises à CESSIAT-IZERNORE (Ain)

Cette Usine est située à proximité des Chemins de fer de Bellegarde-Nantua-Bourg et de Lacluse à Saint-Claude (Jura), Gares de Lacluse, de Martignat et d'Oyonnax.

Les prises de terre (rouge) se trouvent à proximité de l'Usine. Transport par chemins de fer Decauville.

L'Établissement comporte, outre celui de la fabrique, un Atelier de mécanicien pour les réparations, une Maison de maître, une Maison pour le contre-maître, Grange et Ecurie pour les chevaux.

### FACILITÉS POUR LES PAIEMENTS

Pour les renseignements et traiter, s'adresser à  
M<sup>e</sup> GUICHARD, notaire.

## MANUFACTURE DE BRONZES D'ARTS

Civils et religieux

SPÉCIALITÉ DE BRONZES  
Pour autels et monuments publics  
Atelier de Modelages d'après Dessins

### Gustave VINCENT ✦

ROMANS (Drôme)

HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY  
Les plus hautes récompenses pour cette industrie

ENVOI D'ALBUM ET TARIF SUR DEMANDE

TÉLÉPHONE